DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00 Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 08 Janvier 2019 P.V. n° 23

Président : M. Guy BOURICHA **Secrétaire** : M. Gérard VAILLANT

Présents: Mme Ludivine REGNIER (CTD DAP) - M. Didier RABAT (C.T.F.)

Excusés: M. Gérard BRIONE M. - Joseph BRAU

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier - Traitement des feuilles de match

MEILLEURS VŒUX 2019

Le Département Technique souhaite à tous les Dirigeants, Educateurs, Parents et Jeunes Footballeurs une Bonne Année 2019. Que cette année vous apporte le Bonheur, la Paix, la Sérénité et surtout la Santé pour vous et ceux qui vous sont proches.

Nous adressons également nos souhaits de Meilleurs Vœux 2019 au Président du District, aux membres du Comité de Direction, ainsi qu'aux membres des Commissions et au Personnel Administratif du District.

Que ce Nouvel An soit riche en satisfactions personnelles et professionnelles.

Que de belles valeurs, plus particulièrement le RESPECT de tous les acteurs, nous unissent pour avancer ensemble vers la réussite commune de notre participation dans le milieu du FOOTBALL.

U13 – FESTIVAL FOOT PITCH

2^{ème} TOUR - Samedi 12 Janvier 2019

Toutes les Equipes sont convoquées à 13 H 45

Site N° 1: TOULON USAM

stade des ROUTES (Synthétique)

Responsable:

•					
Poule 1		Poule 2			
Α	TOULON USAM	Α	FREJUS ST RAPHAËL		
В	T CLARET MONTETY	В	PUGET S ARGENS		
С	BRIGNOLES	С	FC LA SEYNE		
D	PIVOTTE SERINETTE	D	INSTITUT M20		
E	SAINT MANDRIER	Ε	TRANS		

Site N° 3: PAYS DE FAYENCE

stade - Inter Communal (Synthétique)

Responsable:

Poule 1		Poule 2			
Α	POURRIERES	Α	PAYS DE FAYENCE		
В	LA VALETTE	В	HYERES FC		
С	SAINT CYR	С	RACING FC TOULON		
D	MAR VIVO	D	GARDIA CLUB		

Site N° 2 : LA FARLEDE						
stade Jacques ASTIER (Synthétique)						
Responsable :						
	Poule 1		Poule 2			
Α	SOLLIES FARLEDE	Α	SC TOULON			
В	ROQUEBRUNE	В	CARQUEI LA CRAU			
С	BORMES	С	DRAGUIGNAN			
D	SIX FOURS BRUSC	D	SAINT MAXIMIN			
Е	SALERNES	Ε	LORGUES			

La convocation et les documents concernant cette journée (Convocation, sites et composition des poules, fiche d'identité de l'équipe, organisation – règlement planning des rencontres) seront envoyés par e-mail aux clubs concernés.

FEMININES - U13 F - FESTIVAL FOOT PITCH

1er TOUR – Samedi 12 Janvier 2019 Stade Gaby ROBERT à HYERES

Le tirage au sort a été effectué par Mesdames REGNIER Ludivine et GERLACH Audrey en présence de MME Cathy DARDON et M. Frédéric BAUMANN.

Toutes les Equipes sont convoquées à 13 H 30

POULE A:

SC DRAGUIGNAN – SIX FOURS LE BRUSC – SC TOULON – LES VALLONS – PUGET SUR ARGENS FC – US CARQUEIRANNE LA CRAU

POULE B:

HYERES FC – EFC FREJUS ST RAPHAËL – CSC TOULON EST – SC TOURVES – GONFARON FC – LA CADIERE US

La convocation et les documents concernant cette journée (Convocation, sites et composition des poules, fiche d'identité de l'équipe, organisation – règlement planning des rencontres) seront envoyés par e-mail aux clubs concernés.

DESIDERATA

EQUIPES NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U 10

- CARQUEIRANNE LA CRAU
- RIANS
- SC TOULON : poule I SC DRAGUIGNAN
- TARADEAU

U 11

- FLAYOSC AC: U11 HONNEUR POULE C U11 PRE EXCELLENCE POULE C
- LE REVEST : Poule F
- SC NANS
- ST MANDRIER : U11 PRE EXCELLENCE - SC DRAGUIGNAN : U11 HONNEUR
- BANDOL: U11 PRE EXCELLENCE et U11 HONNEUR

U12

- BANDOL: U12 PRE EXCELLENCE et HONNEUR - COGOLIN: U12 PRE EXCELLENCE poule A
- RIANS: U12 HONNEUR

U 13

- FLAYOSC AC: U13 PRE EXCELLENCE POULE A U13 EXCELLENCE POULE C
- SOLLIES FARLEDE: U13 PRE EXCELLENCE U13 HONNEUR
- PUGET SUR ARGENS : U13 PRE EXCELLENCE - LE PRADET : U13 EXCELLENCE poule B
- SC NANS
- LES VALLONS: U13 PRE EXCELLENCE - TARADEAU: U13 PRE EXCELLENCE - LORGUES: U13 Gaby ROBERT

EQUIPES NE SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

- US LE LUC: U10 Poule K

Prochaine réunion Mardi 15 Janvier 2019

Le Secrétaire de séance : Gérard VAILLANT